

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PARIS, LE 14 JUIN 2017

TRANSFERT OBLIGATOIRE DES CHEMINOTS : UN BRAS DE FER « EN MARCHÉ » ENTRE LA CFDT ET L'ALLIANCE SNCF / TRANSDEV

Dans le cadre de l'ouverture à la concurrence dans le ferroviaire, la CFDT Cheminots juge totalement irresponsables les expressions de l'Union des Transports Publics (UTP) et de la SNCF visant à imposer le transfert obligatoire des personnels cheminots de la SNCF en cas de pertes de marchés qui seraient remportés par des entreprises ferroviaires privées.



La **CFDT Cheminots** rappelle qu'aucun projet de loi relatif à l'ouverture à la concurrence n'a encore fait l'objet de quelque concertation que ce soit.

Au-delà d'une loi de cadrage, qui devra nécessairement être présentée et discutée avec les organisations syndicales, la **CFDT Cheminots** estime que c'est le dialogue social, notamment au travers de la négociation d'une convention collective de haut niveau, qui permettra de construire des règles du jeu équitables au niveau de la branche ferroviaire.

Il est particulièrement regrettable que l'organisation patronale UTP n'ait aucune expression à ce propos. Il est inacceptable que l'UTP et la SNCF n'abordent le sujet du transfert

des cheminots par le seul prisme du modèle économique, sans aucune considération pour les conséquences et les conditions sociales de cette position.

En l'absence de visibilité et de garantie visant à bannir tout dumping social entre les salariés du secteur, la **CFDT Cheminots** dénonce un effet d'annonce visant à fermer le débat avant même qu'il ait été ouvert avec les organisations syndicales.

La **CFDT Cheminots** exige que soit examiné avec les partenaires sociaux et l'État l'ensemble des possibilités visant à garantir pour les cheminots l'emploi, le statut, un package social de haut niveau et la proximité de l'emploi dans les années à venir. Tout passage en force rencontrera l'opposition déterminée de la **CFDT Cheminots**. ●●

